Barème d’honoraires de transaction et de location 2021

Vente de biens à usage d’habitation :

Inférieur ou égal à 100 000 €	Forfait de 6 000 € net
100 0001 à 250 000 €	5 %
250 0001 à 350 000 €	4,5 %
350 0001 à 450 000 €	4 %
Plus de 450 001 €	3 %

Etablissement d’une approche d’avis de valeur : forfait 250 € net

Honoraires Parking ou box : forfait de 2 400 € net

Honoraires terrain à bâtir : 10% du prix de vente

Honoraires de locaux commerciaux et industriels : 10 % du prix de vente

Honoraires de Location (honoraires régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989) **:**

Honoraires de visite, montage du dossier locataire, rédaction du contrat de location :

13€ net / m² à la charge du locataire

13€ net / m² à la charge du propriétaire

Les honoraires d’état des lieux sont inclus dans les honoraires ci-dessus et sont fixés à 3 € net du m²

TVA non applicable selon l’article 293 B du Code Général des Impôts